



**Direction Générale des
Services**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

DBMGP-Service Patrimoine Immobilier

Affaire suivie par : Marie-Elise Martel
Poste: 82.74

2012-CP-4097

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 11 mai 2012

**OPÉRATION YVELINES CAMPUS
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À
DISPOSITION DE L'HIPPODROME DE MAISONS-LAFFITTE**

Politique sectorielle	Moyens Généraux
Secteur d'intervention	Patrimoine Départemental
Programme	Bâtiments annexes – Moyens Généraux
	2001P286E06
	CP 2012
Montant actualisé	2 130 394 €
Montant affecté	1 249 339 €
Montant à affecter	881 055 €
Montant réservé pour ce rapport	2 000 €

Convention avec France Galop concernant la mise à disposition de l'hippodrome de Maisons-Laffitte dans le cadre de l'opération "Yvelines Campus", durant le mois de juillet 2012.

Depuis l'année 2006, le Département des Yvelines a mis en place une opération dénommée "Yvelines Campus" qui se déroule durant les vacances scolaires au bénéfice des adolescents yvelinois, et qui a pour but de les initier à des activités sportives, culturelles innovantes et à la vie de groupe.

Ces activités ont lieu sur plusieurs sites, à savoir :

- Le domaine départemental des Bréviaires et au sein d'équipements municipaux,
- la base nautique de Mantes la Jolie,
- diverses installations municipales de la commune de Versailles,
- l'hippodrome de Maisons-Laffitte.

Aujourd'hui, je suis amené à revenir devant votre Assemblée pour être autorisé à signer une nouvelle convention avec la société France Galop concernant l'occupation de l'hippodrome de Maisons-Laffitte, dans le cadre de l'opération Yvelines Campus, pour la période du 9 au 27 juillet 2012 inclus.

La mise à disposition des installations hippiques (les halls du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage et les abords extérieurs) est consentie à l'euro symbolique, exception faite des coûts de nettoyage directement imputables aux activités d'Yvelines Campus, qui seront remboursés, par le Département à France Galop, sur présentation des factures. Ils sont estimés à 2 000 € TTC.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :